



Bac 2016

L'octroi de la note 9,86 à un élève qui s'est absenté de l'épreuve des mathématiques est conforme aux procédures en vigueur

Mercredi 29 Juin 2016

Agence Tunis Afrique Presse

Bac 2016 : l'octroi de la note 9,86 à un élève qui s'est absenté de l'épreuve des mathématiques est conforme aux procédures en vigueur

Ministère de l'Éducation

Contrairement aux informations relayées sur des soupçons de corruption administrative ayant entaché l'octroi de la note (9.86) à un élève qui s'est absenté à l'épreuve des mathématiques lors de la session principale du bac, le Directeur général des examens au ministère de l'éducation, Omar Ouelbani a souligné que la note a été accordée à l'élève conformément aux procédures juridiques en vigueur.



Contacté par l'Agence TAP, Ouelbani a étayé le fondement juridique de cette "mesure dérogatoire", précisant qu'en cas d'absence lors d'un examen de la session principale, le candidat se voit attribuer la moyenne générale de la matière qu'il a ratée.

En vertu de l'article 20 (nouveau) de l'arrêté ministériel publié le 14 Mars 2014 au JORT modifiant et complétant l'arrêté du 24 avril 2008 relatif au régime de l'examen du baccalauréat si "le candidat s'absente à la session principale pour "force majeure", le président du centre des épreuves écrites rédige un rapport détaillé et justifié.

Au cas où les autres notes obtenues par le candidat ne lui permettent pas de passer la session de contrôle, il peut être racheté en tenant compte de sa moyenne annuelle dans la matière ou les deux matières obligatoires concernées par l'absence et ce pour lui permettre de passer la session de contrôle seulement.

Et si encore, le candidat s'est absenté à la session de contrôle, il lui est attribué la note zéro, et sera calculée comme note définitive pour les deux sessions."

Pour Ouelbani, cette mesure est "légale" et "équitable" pour cet élève qui s'est trouvé dans l'impossibilité de passer la matière pour des raisons de santé justifiées par un certificat médical.

"En application de cet article, le président du centre des examens a présenté un rapport à cet effet", a-t-il ajouté, regrettant, par ailleurs, les accusations "infondées" de corruption financière portées contre le ministère de l'éducation.

Des activistes de la société civile avaient relayé sur des sites électroniques des informations sur un élève au baccalauréat (section économie et gestion) qui aurait obtenu une moyenne de 9.86 en mathématiques au lieu de 0 alors qu'il s'est absenté à cet examen.